



USPF – relais d'aide et de soutien

Les femmes et les hommes de l'espace rural trouvent de l'aide sur la plateforme Internet de l'USPF. L'offre inclut une collection de fiches et de directives diverses. Ces feuilles peuvent être téléchargées sur le site Internet www.paysannes.ch. L'offre inclut également un réseau de coaches, médiateurs et avocat(e)s qui connaissent l'environnement rural et l'agriculture et qui sont recommandés par l'USPF.



**Monsieur
Martin Bichsel
Dorfplatz 7
3110 Münsingen**

**Tel. 031 720 40 20
www.bichselnot.ch
info@bichselnot.ch**

Monsieur Bichsel, vous figurez sur notre plateforme « USPFP-relais d'aide et de soutien » en tant que notaire, avocat et avocat spécialiste FSA en droit successoral. Quel lien avez-vous personnellement avec l'agriculture ?

Notre étude „Bichsel Notariat Advokatur AG“ à Münsingen s'occupe, dans le domaine juridique et notarial, du droit foncier rural et accompagne la partie juridique des cessions de fermes et des ventes d'entreprises et de parcelles agricoles.

Quelle est la motivation qui vous a poussé à mettre à disposition vos services sur la plateforme USPFP?

Dans le cadre des cessions de ferme, il faut également tenir compte du contexte familial. Nous bénéficions d'une longue expérience en la matière.

Pourquoi des paysannes et des paysans devraient-ils s'annoncer spécifiquement auprès de vous?

Les personnes qui nous contactent peuvent profiter de notre longue expérience et de nos connaissances approfondies.

Les demandes sont-elles très divergentes ou y a-t-il des points forts thématiques?

Les thèmes principaux sont ceux mentionnés à la première question.

Où devrait-on, selon vous, intervenir afin qu'il y ait moins de problèmes à résoudre?

Il est essentiel de planifier assez tôt et de faire appel à des spécialistes en temps utile.

Qu'est-ce qui vous a particulièrement réjoui dans le cadre de votre engagement auprès de la plateforme de l'USPF?

Le bon suivi.

Monsieur Bichsel, merci beaucoup d'avoir répondu à nos questions.

13.5.2024